

Article

« L'évaluation par les pairs : un travesti d'objectivité / Peer Evaluation: A Travesty of Objectivity »

Renaud Santerre

Sociologie et sociétés, vol. 19, n° 2, 1987, p. 175-176.

Pour citer cet article, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/001680ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

L'évaluation par les pairs: un travesti d'objectivité

RENAUD SANTERRE

Le courrier du mois d'août dernier m'apportait le refus du CQRS à subventionner un projet de recherche biographique: «La vieillesse des bûcherons».

Les motifs du refus apparaissent sous la plume des trois évaluateur(trice)s anonymes: l'un(e) qualifie les bûcherons de «population marginale»; s'agissant d'«une occupation dont l'importance diminue à travers le temps», ma recherche est dénuée de «pertinence sociale». L'autre s'interroge «sur la généralisation des conclusions obtenues par une douzaine d'histoires de vie»; le/la dernier(e) me reconnaît tout au plus «le droit au bricolage local».

C'est le *douzième* refus que j'essuie depuis 1981 auprès de cinq organismes subventionnant tant fédéraux que provinciaux pour des projets de recherche allant de l'ethnicité à la vieillesse en passant par l'éducation et les occupations du milieu rural, toujours par histoires de vie. L'un de ces projets, également refusé par FCAR, portait justement sur cette méthodologie de recherche qualitative: «L'approche biographique dans la recherche sociale.»

Ces refus en cascade me sont devenus si familiers que je pourrais écrire à l'avance les évaluations sur lesquelles ils se fondent. La plus suave est sans doute la suivante: «Je ne comprends rien. Le professeur Santerre est un chercheur senior qui a beaucoup publié. Pourtant dans ce projet-ci on dirait qu'il ne sait pas ce qu'il va chercher.» Est-il meilleur exemple d'un modèle univoque de science hypothético-déductive et quantitativiste, qui ne procède que par hypothèses préalablement définies? À ce compte-là, jamais n'auraient été subventionnés les Oscar Lewis et les Selim Abou pour publier les best-sellers que sont *les Enfants de Sanchez. Autobiographie d'une famille mexicaine et Liban déraciné. Immigrés dans l'autre Amérique.*

Encore que ne soient pas totalement innocentes les procédures des organismes allouant des subventions ni sans aucune influence les lobbies qui gravitent autour des conseils, il faut chercher les racines de ce blocage systématique plutôt du côté de l'évaluation par les pairs.

C'est un principe intangible qu'on imagine mal remis en cause tellement il paraît garant de l'objectivité de l'évaluation des projets de recherche à subventionner et des manuscrits — ouvrages et articles — à publier. Pour la promotion d'un professeur ne tient-on pas compte uniquement des publications soumises à arbitrage externe?

Pourtant, si l'on n'y prend garde, les pires dommages occasionnés à la recherche et à la publication scientifiques risquent de provenir moins des velléités de contrôle de l'évaluation par des fonctionnaires que des défauts mêmes inhérents à l'évaluation par les pairs, dont on n'aura pas pris soin de se garantir.

Au risque de paraître iconoclaste et de fournir des munitions aux politiciens soucieux de déloger les chercheurs des organismes allouant les subventions, qu'on me permette ici en quelques paragraphes de dégonfler le mythe de l'objectivité dont s'entoure l'évaluation par les pairs. Une démonstration plus détaillée, mettant en lumière deux modèles de science radicalement différents et nécessitant par le fait même des critères différents d'évaluation, paraîtra bientôt sous le titre énigmatique: «Singulier universel.»

Et d'abord qui est mon pair et qui, au juste, le choisit en réalité pour décider si, oui ou non, mon projet ou manuscrit est acceptable? Anthropologue, je ne reconnais pas un sociologue pour mon pair; et même dans la communauté anthropologique restreinte, mon collègue de palier, d'orientation néo-marxiste, ne constitue-t-il pas pour le fonctionnaliste que je suis un «impair» plutôt qu'autre chose?

Et qui en définitive va m'assigner tel évaluateur plutôt que tel autre si ce n'est le chargé de projet du Conseil, petit sociologue fonctionnaire qui ne peut concevoir, l'exemple n'est pas hypothétique, qu'on aille dans les montagnes du Nord-Cameroun étudier la transmission du savoir chez les forgerons Mafa sans avoir au préalable mis au point et prétesté un questionnaire à cette fin?

À quoi sert d'aller à la guillotine pour défendre l'évaluation par les pairs, comme l'a fait récemment la communauté des chercheurs, si on laisse à d'autres le choix des pairs et si l'on ne se préoccupe aucunement des critères auxquels soumettre l'évaluation de tel projet ou manuscrit?

Comment se fait-il que depuis 1975 je n'ai jamais été appelé comme évaluateur par aucun des cinq conseils ou organismes réfractaires à mes recherches? Mon jugement serait-il à ce point taré qu'on évite de soumettre un quelconque projet au moindre risque?

Et pourtant la composition des conseils et la liste des évaluateurs qu'on trouve en note dans les rapports annuels ne révèlent-elles pas un recours fréquent aux «*happy few*» qui se font décharger de la moitié de leurs tâches d'enseignement pour administrer les 100 000-200 000 \$ de subventions qu'il(elle)s obtiennent bon an mal an pour leurs recherches?

L'influence de tels lobbies est devenue tellement évidente qu'elle a induit la création de contre-lobbies comme il y a deux ans la fondation à l'université Laval d'une Association pour la promotion de la recherche qualitative, dont l'un des objectifs est justement de faire pression auprès des organismes allouant les subventions.

Et que dire des critères à la base de l'évaluation par les pairs actuelle? L'évaluateur désigné juge un projet ou manuscrit en fonction des critères, explicites ou implicites, de sa propre recherche. Dans un contexte scientifique comme le nôtre actuellement, où domine le modèle de science hypothético-déductif et quantitativiste, l'évaluateur moyen a toutes les chances, même sans intervention malveillante du chargé de projet au Conseil, de se recruter parmi les tenants du modèle majoritaire; et, à moins d'hyperconscience de sa part, ne risque-t-il pas de regarder de haut ou, au moins, de se surprendre devant une forme de recherche, plus inductive et qualitative, qui ne correspond pas à ses canons de la science?

Je comprends très bien qu'un gérontologue, féru d'ordinateurs, qui travaille sur de grands ensembles nationaux et régionaux à l'aide de questionnaires compliqués et de recensements quinquennaux, se demande ce que je vais bien foutre dans un foyer rural de 54 vieillards, pour la moitié grabataires et incohérents, à les observer nuit et jour pendant six mois et quelle généralisation je vais bien pouvoir en tirer. Mais pourquoi devrais-je soumettre le sort de ma recherche aux critères de sa bonne foi inculte? Ma recherche est-elle moins valable parce qu'elle appartient à un courant minoritaire, qu'elle recourt à des techniques — l'observation participante et l'histoire de vie — de nature qualitative et que l'implication théorique et l'effort de généralisation apparaissent *a posteriori* plutôt qu'*a priori*?

Si mon collègue attache une importance capitale à la *représentativité* de son échantillon, pourquoi moi, dans mon type de recherche, ne pourrais-je pas attacher plus d'importance à la *signification* des observations que je fais et des données que je recueille moi-même au lieu d'en confier la collecte à une entreprise de sondage? Mille oui à une question précodifiée dans un instrument standardisé valent-ils plus qu'une seule réaction explicitée ou un seul geste convenablement interprété?

Pourquoi devrais-je, pour obtenir les fonds nécessaires à la recherche qui m'intéresse et que je suis l'un des rares à pouvoir mener sur le terrain avec des techniques qualitatives, contraindre mon projet dans la camisole de force du modèle dominant pour faire plaisir à la majorité des évaluateurs potentiels et prostituer ainsi littéralement ma recherche?

Le terme prostitution n'est pas ici une figure de style: il traduit parfaitement la réalité. Depuis la disparition du droit de réponse du candidat aux évaluateurs, les ukases des soi-disant pairs du modèle dominant ont favorisé l'émergence d'une «*espèce*» particulière d'entrepreneurs de recherche qui se spécialisent dans la présentation, suivant les canons à la mode, de projets déjà réalisés pour, avec les subventions ainsi obtenues, réaliser des projets ... à présenter ultérieurement. L'absence relative de contrôles *a posteriori* de la part des organismes allouant les subventions permet tous les traficotages, y compris la poursuite d'une recherche différente du projet subventionné.

Pour sortir de ce merdier, il faut de toute urgence, auprès de la communauté scientifique et des organismes subventionnant, démystifier l'évaluation par les pairs, qui n'a rien d'un mécanisme *innocent* de contrôle *a priori* de la qualité de projets ou manuscrits et qui, dans les conditions actuelles, n'est en rien garante d'objectivité. La communauté scientifique doit au plus tôt se pencher sur les critères, différents suivant les types de recherche, auxquels devraient *explicitement* se référer les évaluateurs, quels qu'ils soient, dans l'appréciation des projets. Le droit de réplique devrait être réinstauré là où il a malencontreusement été abandonné, de façon à fournir aux comités d'attribution des subventions les deux faces de la médaille — point de vue des auteurs de projets autant que des évaluateurs — dans le cas de procédures parfaitement discutables de recherche.

La réforme de l'évaluation par les pairs ne sera parfaite qu'avec l'abandon de l'anonymat des évaluateurs afin que cesse ce combat inégal où l'auteur du projet est le seul à aller à la bataille visière levée. Certains évaluateurs refuseraient, dit-on, d'accomplir la tâche? Tant mieux. De quelle valeur est ce jugement qui n'a pas le courage de sa signature?

L'anonymat actuel d'ailleurs n'est qu'un leurre dans une communauté scientifique restreinte. Aux caractères de sa machine à écrire je reconnais mon critique systématique, un sociologue

gérontologue de Toronto qui avait ses entrées presque exclusives au CRSHC dans la direction des subventions stratégiques. Et tel autre évaluateur de Montréal se trahit par son insistance à me reprocher de ne pas tenir compte de ses articles. À quoi sert dans ces conditions la dissimulation?

Et les organismes subventionnant contribueraient à la revalorisation de l'évaluation par des pairs connus si les résultats des recherches subventionnées se voyaient scrutés avec la même attention *après coup* que l'exposé des projets l'a été *avant* subvention. C'est alors que, pour certains types de recherche, se situerait le véritable jugement des pairs..